N° 64 FRC 21359

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case FRC 21320

DISCOURS

DE LEVALOIS,

DÉPUTÉ DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE,

Sur la levée des conscrits de ce département.

Séance du 19 frimaire an 7.

Représentans du Peuple,

Vous apprendrez avec satisfaction que la levée des conscrits dans le département de la Charente-Inférieure se fait avec le même zèle et le même empressement qui signalèrent l'organisation et le départ des bataillons et des réquisitionnaires en 1792 et 1793 (v. st.). Ceux-ci ont tracé une route de gloire que leurs émules brûlent de suivre et d'illustrer par de nouveaux triomphes. C'est en chantant l'hymne de la victoire, c'est aux cris

THE NEWBERRY LIBRARY

mille fois répétés, *vive la République !* que les jeunes conscrits de la Charente-Inférieure sont partis du chef-lieu du département pour aller se réunir à leurs frères d'armes, et apprendre d'eux à combattre les tyrans insensés qui lutteront toujours vainement contre les destinées de la République, soutenue par de tels défenseurs ! Si vous devez des éloges, représentans du peuple, à la brave et bouillante jeunesse qui a si bien répondu à la voix des pères de la patrie, vous n'en devez pas moins aux administrations municipales et à celle du département, qui, par leur activité et leurs efforts à remplir vos intentions, ont puissamment contribué, comme les jeunes conscrits par leur dévouement, à assurer la prompte exécution de la loi.

Je dépose sur le bureau la lettre de l'administration centrale sur la levée des conscrits dans le département de la Charente-Inférieure ; je demande qu'il en soit fait mention honorable au procès-verbal.

Nota. Le conseil adopte cette proposition, après avoir entendu la lecture de la lettre de l'administration du département, dont il ordonne l'impression avec celle du discours.

Nota. Le nombre des conscrits est de 2500, suivant la lettre du commissaire.

L'administration centrale du département de la Charente-Inférieure, aux citoyens Représentans députés du département de la Charente-Inférieure.

Saintes, le 11 frimaire, an 7 de la République française, une et indivisible.

Citoyens Représentans,

Vous apprendrez sûrement avec une satisfaction égale à celle que nous éprouvons à vous l'annoncer, que ceux de nos jeunes citoyens de la première classe des conscrits

appelés à la défense de la patrie y volent avec un empressement qui ne peut être comparé qu'à celui que montrèrent leurs aînés dans les premiers temps de notre heureuse révolution.

Déja les deux premiers détachemens de cette jeunesse intéressante sont en route pour Toulouse, lieu de rassemblement désigné par le ministre de la guerre. Ces premiers départs ont été pour ces jeunes citoyens de vrais jours de fête. Ils sont partis en chantant les airs chéris des républicains, et aux cris mille et mille fois répétés de vive la république !

Le premier détachement, qui étoit composé des conscrits de la commune et du canton de Saintes, a été accompagné, jusqu'à une distance assez éloignée, par toutes les autorités civiles et militaires de ce chef-lieu, précédées par les tambours et la musique de la garde nationale sédentaire.

Nous vous prions, citoyens représentans, de vouloir bien faire connoître aux deux conseils le généreux dévouement des citoyens du département de la Charente-Inférieure.

Salut et fraternité.

Signé, Bouisserend, *président;* Boichot, Louis Flormoy, Barthelemi, Leriget, *administrateurs;* Lagarosse, *commissaire du Directoire exécutif.*

Roy, *secrétaire-général.*

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE
Frimaire an 7.